

Motion

relative à l'enjeu de la formation pour le renouvellement des générations

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 19 octobre 2018 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

VU la proposition de la Confédération Paysanne examinée par le Bureau de la Chambre d'Agriculture de Lozère.

Constate qu'aujourd'hui, 53 % des agriculteurs ont plus de 50 ans. Le renouvellement des actifs a donc été affiché comme un enjeu majeur de la décennie à venir par l'ensemble de la profession.

Rappelle qu'en Lozère, la situation de l'installation est meilleure grâce à la mobilisation constante de tous les acteurs pour soutenir et accompagner tous les porteurs de projet.

Constate que les formations VIVEA bénéficient aux porteurs de projet « hors cadre familial » qui représentent aujourd'hui un tiers des installés. Il ne sera pas possible d'assurer le renouvellement des générations sans eux, ni de recréer un tissu agricole dense et dynamique.

Constate une évolution du paysage agricole : ces installations se font souvent après des parcours de vie variés qui sont une richesse pour le monde agricole et rural.

Constate que le modèle agricole change et que la demande sociétale est de plus en plus exigeante induisant des compétences nouvelles et variées pour les agriculteurs (commercialisation, valorisation des produits, nouvelles techniques), et que ces compétences ne s'acquièrent pas toutes lors de la formation initiale.

Regrette la décision, déjà en vigueur depuis janvier 2018, d'un plafond de prise en charge maximum annuel de 2000 euros par stagiaire.

Déclare que le renouvellement des générations est notre responsabilité collective. VIVEA, outil de formation professionnelle continue des agriculteurs, doit permettre de relever ce défi colossal et d'inverser la courbe des installations qui décroit depuis un demi-siècle.

Demande

- Que VIVEA poursuive l'accompagnement à la pré-installation par la formation, qui offre à de nombreux porteurs de projet une première approche de la faisabilité de leur projet via des formations spécifiques. Pourtant, ce dispositif représente moins de 1 % de son budget total annuel !
- A VIVEA de prendre ses responsabilités et d'agir efficacement par une politique budgétaire volontaire pour assurer le renouvellement des générations par la formation de pré-installation.
- Un déplafonnement du seuil de 2.000 € pour les parcours à l'installation dans le cadre d'un plan de professionnalisation personnalisé.

Délibérée à Mende, le 19 octobre 2018 La Présidente Christine VALENTIN